



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PROGRAMME REGIONAL 2021 – 2027 FEDER et FSE+ d'Île-de-France

Résumé non-technique, Novembre 2020



En partenariat avec



SOMMAIRE

1.	PRESENTATION GENERALE DE LA DEMARCHE D’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	3
2.	SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET JUSTIFICATION DES CHOIX	5
3.	ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT	5
4.	COHERENCE ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	9
5.	ANALYSE DES INCIDENCES RESIDUELLES	10
6.	PRESENTATION DES MESURES D’EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION	11
7.	DISPOSITIF DE SUIVI DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	12
8.	METHODOLOGIE D’EVALUATION	12

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DEMARCHE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

LE CADRAGE REGLEMENTAIRE ET OBJECTIFS DE L'EES

L'évaluation environnementale stratégique (EES) est rendue obligatoire par la Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil. Elle assure que les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre des programmes sont prises en compte durant l'élaboration et avant l'adoption de ces derniers.

LE ROLE DE LA REGION DANS LA CONDUITE DE L'EES

L'ordonnance du 3 Août 2016 et le décret d'application du 11 Août 2016, transposant la directive 2014/52/UE du 16 Avril 2014, indiquent que les Régions sont concernées par l'évaluation environnementale de chacun des programmes européens dont elles bénéficient. Celles-ci doivent être menées en parallèle de la rédaction des programmes de la période suivante, soit 2021 – 2027 et doivent être réalisées avant l'adoption des nouvelles programmations par la Commission Européenne.

PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE ET DU PROGRAMME FEDER-FSE+ 2021 – 2027

Le périmètre du Programme FEDER-FSE+ de la Région Île-de-France comprend 8 départements et s'étend sur 1 276 communes, réparties sur une surface de près de 12 011 km². La Région se place en 13^{ème} position des régions françaises pour leur surface et en première position des régions les plus peuplées, avec près de 12,2 millions d'habitants.

Le territoire francilien demeure encore à 79% rural, avec une forte présence d'espaces agricoles et de massifs forestiers.

Toutefois, les espaces naturels en Île-de-France sont particulièrement exposés au risque d'artificialisation et de fragmentation des milieux, phénomènes liés notamment au desserrement des grands pôles urbains.

Par ailleurs, le territoire francilien, par sa population nombreuse et son statut de siège de nombreuses activités économiques affiche des besoins énergétiques considérables, qui ne sont que faiblement couverts par la production locale. Cette consommation énergétique importante, au-delà de générer de fortes émissions de gaz à effet de serre, est à l'origine d'une dépendance régionale aux importations d'énergie (électricité et énergies fossiles).

En synthèse, le territoire de la Région Île-de-France, interface entre ruralité et développement urbain, porte des enjeux forts pour son évolution future. Il conviendra de concilier les enjeux démographiques, immobiliers, fonciers avec la transition vers un modèle agricole plus durable et la préservation des continuités écologiques.



UNE NOUVELLE PROGRAMMATION AU SERVICE DE 5 OBJECTIFS STRATEGIQUES

Le **Fonds Européen de Développement Économique et Régional (FEDER)** intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Adossé au FEDER, le **Fonds Social Européen (FSE+)**, a vocation à soutenir la création et la pérennisation d'emplois, ainsi que l'amélioration des perspectives professionnelles (formation, jeunes travailleurs, inactifs...).

Arborescence du programme FEDER-FSE+ 2021 – 2027

	N° PR	N° CE	
<p>Priorité 1 : OS 1 : Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante (FEDER)</p>	1.1	OS 1.1	Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
	1.2	OS 1.2	Numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des acteurs publics
	1.3	OS 1.3	Renforcer la croissance, la compétitivité et la résilience des PME
<p>Priorité 2 : OS 2 : une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques (FEDER)</p>	2.1	OS 2.1	Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique
	2.2	OS 2.2	Promouvoir les énergies renouvelables
	2.3	OS 2.4	Favoriser l'adaptation au changement climatique par la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes
	2.4	OS 2.6	Favoriser la transition vers une économie circulaire
	2.5	OS 2.7	Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures en milieu urbain et réduire la pollution
	2.6	OS 2.8	Promouvoir la mobilité urbaine durable et multimodale
<p>Priorité 3 : OS 4 : Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux (FSE)</p>	4.1	OS 4.2	Promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale
	4.2	OS 4.4	Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation
	4.3	OS 4.5	Favoriser la réussite éducative, lutter contre le décrochage scolaire du cycle primaire jusqu'à l'université et faciliter l'insertion des jeunes

2. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET JUSTIFICATION DES CHOIX

En s'appuyant sur ces priorités, la Direction des Affaires européennes (DAE) de la Région, en tant qu'autorité de gestion des fonds FEDER-FSE+, a élaboré le programme sur une base méthodologique de travail participatif. En effet, les travaux de rédaction ont été réalisés de façon collaborative. Les priorités régionales et les types d'intervention définis ont été identifiés dans le cadre de rencontres avec le partenariat régional constitué d'acteurs internes comme externes.

Deux phases de concertations et d'entretiens en interne ont eu lieu avec les Pôles et Directions opérationnelles de la Région à l'automne 2019 et au printemps 2020. Plusieurs choix stratégiques ont été opérés, notamment :

LA NON-OUVERTURE DE LA PRIORITE POLITIQUE 3 « NUMERIQUE »

En 2018, la Région Île-de-France a adopté la stratégie « Smart Région » pour une transformation en profondeur du territoire afin de participer pleinement à la révolution numérique. Cette stratégie qui doit être mise en œuvre à l'horizon 2030 a notamment permis de financer, via les crédits régionaux et les fonds européens, le déploiement du Très haut débit, le développement de tiers-lieux, le soutien à l'innovation numérique. Dans la continuité de cette stratégie, la Région souhaite poursuivre son action en matière de numérique en privilégiant les investissements en matière d'usages et de contenus numériques, de déploiement d'équipements numériques sur le territoire et non en infrastructures. En parallèle de ces investissements, la Région souhaite financer via les fonds européens le développement de formations à destination des demandeurs d'emploi, des étudiants, des élèves décrocheurs sur les savoirs et compétences en matière de numérique.

Par ailleurs, le rapport-pays publié dans le cadre du Semestre européen 2019 par la Commission européenne précise que les besoins français en matière de connectivité aux technologies de la communication se situent majoritairement dans les régions ultrapériphériques et dans quelques zones rurales, or la Région Île-de-France fait partie de la catégorie de régions parmi les plus développées.

De plus, l'action régionale devrait permettre d'ici la fin 2021 de couvrir l'ensemble du territoire francilien, à l'exception de la Seine-et-Marne (2023) avec un accès au très haut débit.

L'ÉLIGIBILITE DES PROJETS CONCRETS DE RESTAURATION ET DE PRESERVATION DES ESPACES NATURELS (OS 2.7)

Le choix a été fait de ne soutenir, dans le cadre de l'OS 2.7, que les seules opérations concrètes de restauration des espaces naturels. Ce choix se justifie doublement par :

- 1) La réalisation lors de la programmation 2014 – 2020 de nombreuses études qui ont permis de développer et renforcer les connaissances sur le sujet. Sur la programmation 2021 – 2027, la Région souhaite concrétiser ce travail d'acquisition de connaissances par la réalisation de travaux permettant d'améliorer concrètement l'état des milieux naturels régionaux.
- 2) L'existence d'autres sources de financement, notamment le Plan Seine qui peuvent venir se substituer au FEDER, offre une alternative aux porteurs de projets d'études, de diagnostic et d'animation.

3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

Les profondes transformations de la Région Île-de-France au cours du siècle dernier ont mené à une simplification importante des paysages péri-urbains et ruraux, à une fragmentation des espaces de nature et à une réduction des milieux naturels (marais, tourbières, haies, bosquets, prairies, landes...).

Enjeu n°1 : Maîtrise de l'artificialisation des sols et du mitage des espaces verts et des espaces naturels

Enjeu n°2 : Création ou extension d'espaces naturels de qualité écologique

Enjeu n°3 : Développement de l'agriculture biologique et de la diversité des milieux agricoles (haies, prairies, pâtures...)

Enjeu n°4 : Traitement des lisières forestières et d'une gestion durable de la forêt

Enjeu n°5 : Renforcement de l'accès aux espaces verts et naturels tout en veillant à développer la sensibilisation du public et à réduire l'impact de la fréquentation sur les milieux fragiles



CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le centre du Bassin parisien, qui présente la forme d'une large cuvette relevée sur ses bords et légèrement inclinée vers la Seine qui la traverse. Ses limites touchent les massifs anciens des Ardennes, des Vosges, du Morvan et du massif armoricain. Les fragmentations de ces continuités correspondent à des obstacles (fort effet de coupure) et des points de fragilité (réduction de la continuité) situés sur les corridors et au sein des réservoirs de biodiversité

Enjeu n°1 : Préservation des réservoirs de biodiversité et lutte contre la fragmentation ou la fragilisation des continuités écologiques

Enjeu n°2 : Préservation, amélioration et renforcement des corridors sur les points de fragilité

Enjeu n°3 : Prise en compte de la fonctionnalité des corridors écologiques dans les projets locaux ne relevant pas d'une évaluation environnementale

Enjeu n°4 : Prise en compte locale de la question des continuités au travers d'études spécifiques telles que les Atlas Communaux de la Biodiversité



FORÊTS

L'Île-de-France a un taux de boisement de 23% (263 000 ha) dans un contexte

urbain particulier : 18 % de la population française se concentre sur seulement 1.9 % du territoire national, générant des pressions et attentes fortes sur les espaces naturels (80 millions de visites par an en forêts domaniales). Les milieux boisés représentent la plus grande surface de réservoirs de biodiversité en Île-de-France.

Enjeu n°1 : Développement de l'utilisation de bois en provenance de forêts franciliennes gérées durablement, avec une traçabilité de la provenance du bois (certifiée PEFC ou FSC)

Enjeu n°2 : Développement de la gestion durable des forêts et le suivi de son application stricte

Enjeu n°3 : Intégration dans toute action impliquant la ressource forestière d'une sensibilisation des acteurs à la gestion durable de la forêt



EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Le bassin Seine et cours d'eau côtiers normands sont caractérisés par une densité humaine relativement forte dont 65% est concentrée en Île-de-France. Le bassin accueille par ailleurs un quart des établissements industriels français et un cinquième de la production brute agricole. L'eau constitue un enjeu majeur pour le bassin, tant du point de vue de la santé humaine que du point de vue environnemental et économique.

Enjeu n°1 : Amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de la source à la mer

Enjeu n°2 : Diminution des pollutions par les composés azotés et le phosphore et lutte contre la pollution par les substances dangereuses, et notamment le ruissellement urbain

Enjeu n°3 : Préservation et restauration des milieux aquatiques et des zones humides, et notamment par la renaturation du cycle de l'eau

Enjeu n°4 : Gestion des eaux de manière équilibrée et économe et anticipation des situations de crise : inondations et sécheresses



SOLS, SOUS-SOLS ET ESPACES

L'Île-de-France est située au cœur du bassin parisien, vaste bassin sédimentaire, dont les paysages résultent à la fois de la variété du sous-sol, des microclimats, de l'histoire de l'occupation et de l'utilisation humaine du territoire. L'occupation du sol est répartie entre : environ la moitié des espaces agricoles, un tiers d'espaces naturels dont les forêts constituent la plus

grande partie et 20 % d'espaces urbains, avec des grandes disparités selon les secteurs.

Enjeu n°1 : Accompagnement des exploitations du sous-sol d'une concertation approfondie avec les parties prenantes

Enjeu n°2 : Préservation de la qualité des espaces naturels et des corridors qui les relient

Enjeu n°3 : Favoriser l'insertion d'espaces verts de qualité et d'une agriculture de proximité au sein du tissu urbain dense

Enjeu n°4 : Soutenir les évolutions nécessaires pour aller vers une agroécologie durable à bas niveau de produits phytopharmaceutiques



DECHETS

La région Île-de-France se caractérise par un niveau de production de déchets au-dessus de la moyenne nationale. Le manque d'actions de sensibilisation, la pression foncière limitant l'installation d'unités de tri sélectif, la pratique commune des dépôts sauvages et les faibles capacités de centres de tri et de valorisation rendent la gestion des déchets régionaux particulièrement problématique. Les perspectives de croissance de la population francilienne viennent renforcer l'importance des enjeux que représentent la prévention des déchets et la structuration d'une économie circulaire, notamment en matière de valorisation des biodéchets.

Enjeu n°1 : Réduction des quantités de déchets produites

Enjeu n°2 : Renforcement des capacités de recyclage et de valorisation des déchets, en tenant compte du foncier disponible

Enjeu n°3 : Renforcement des pratiques de tri sélectif individuelles et collectives

Enjeu n°4 : Renforcement de la circularité de l'économie régionale

QUALITE DE L'AIR



En Île-de-France la qualité de l'air représente un enjeu sanitaire majeur. Même si des diminutions notables concernant les émissions de particules fines et de dioxyde d'azote sont évidentes, la région demeure concernée par des dépassements des seuils établis conformément aux directives européennes. Le trafic routier étant le principal responsable de la pollution atmosphérique de la région, les actions à privilégier

devraient viser à favoriser la modernisation du parc roulant. De même, le renouvellement des équipements anciens de chauffage individuel au bois pourrait contribuer à la tendance à l'amélioration de la qualité de l'air observable depuis les années 1990.

Enjeu n°1 : Réduction des émissions liées au parc automobile

Enjeu n°2 : Renouvellement des équipements anciens de chauffage individuel au bois

Enjeu n°3 : Réduction de l'exposition des populations et des infrastructures sensibles aux polluants atmosphériques



NUISANCES

La région Île-de-France est particulièrement exposée à des phénomènes de nuisances, notamment sonores. Le secteur des transports est responsable de l'essentiel des nuisances subies par une grande partie des Franciliens, notamment le transport routier et aérien. Ces nuisances se traduisent par des conséquences en matière de dégradation de la qualité de vie et induisent des coûts économiques majeurs.

Enjeu n°1 : Diminution du recours au transport routier

Enjeu n°2 : Anticipation des nuisances des infrastructures nouvelles (routières, centres de tri)



RISQUES NATURELS

Le territoire francilien, fortement urbanisé et donc particulièrement sensible, est confronté à plusieurs risques naturels. L'exploitation du gypse, de la craie et du calcaire a fragilisé les sous-sols, à Paris, mais aussi en petite couronne, grande couronne et dans les zones périurbaines. Ces activités minières ont amplifié le risque de glissements de terrain, qui est également induit par la nature même des sols au niveau régional (sols argileux). Par ailleurs, la présence de la Seine à proximité de foyers de vie importants et urbanisés expose les populations à des risques forts en cas de crues de grande envergure, du même type que la crue particulièrement dévastatrice qui a eu lieu en 1910.

Enjeu n°1 : Prise en compte du risque inondation comme une composante à part entière du développement urbain

Enjeu n°2 : Prise en compte du risque de mouvement de terrain

Enjeu n°3 : Développement de la sensibilisation aux risques naturels

Enjeu n°4 : Adaptation au changement climatique en matière de risque naturels (notamment gestion du ruissellement en milieu urbain)



RISQUES TECHNOLOGIQUES

L'Île-de-France est une région particulièrement exposée aux risques industriels, notamment par l'importante densité de sites dangereux situés sur son territoire. En effet, la région comporte 1465 sites soumis au régime de l'autorisation et 94 sites correspondant à la directive Seveso 3. Ces sites exposent le territoire à des menaces diverses, notamment à des risques d'explosion, d'incendies et de pollution de l'air et des sols. La Région est également centrale dans les transports de matières dangereuses, puisque près de 12 millions de tonnes de matières dangereuses transitent sur son territoire chaque année.

Enjeu : Maîtrise de l'urbanisation à proximité des sites de risque technologique



PATRIMOINES PAYSAGERS

La région Île-de-France est caractérisée par un patrimoine paysager varié. La cohérence et la diversité des unités qui le composent et qui en constituent la richesse sont menacées par l'étalement urbain et la consommation d'espaces ouverts et naturels qui en résulte. La prolifération des dépôts sauvages pèse également sur la qualité du patrimoine paysager de la région. De nombreux dispositifs de protection et préservation du paysage ont été mis en place afin de contrer ces tendances.

Enjeu n°1 : Préservation des espaces naturels, boisés et agricoles emblématiques

Enjeu n°2 : Maintien de la cohérence des grands ensembles paysagers régionaux



PATRIMOINES BATIS ET ARCHITECTURAUX

La région Île-de-France présente un patrimoine bâti et architectural unique. Cette richesse qui constitue un véritable atout du territoire francilien en termes de rayonnement et emploi est protégée au moyen de nombreux dispositifs. Néanmoins, des pressions relevant de la croissance de la population régionale pourrait altérer certains sites et abords de monuments protégés.

Enjeu n°1 : Préservation des patrimoines bâtis et architecturaux

Enjeu n°2 : Lutte contre la banalisation du patrimoine bâti



ENERGIE

La Région Île-de-France est la région française qui dispose de la consommation énergétique la plus importante. Cette situation est liée notamment à l'urbanisation importante du territoire, à son importante densité de population et à sa spécialisation dans le secteur tertiaire, qui tirent vers le haut les consommations énergétiques des secteurs résidentiel, tertiaire et des transports. La région présente une dépendance particulièrement forte aux énergies fossiles et à l'électricité, ne produisant qu'une faible partie de sa consommation totale. Ses potentiels de production d'énergies renouvelables (EnR) sont néanmoins importants, bien qu'encore trop peu développés dans les domaines solaire, éolien ou de la biomasse. Seul l'énergie géothermique est déjà bien implantée sur le territoire.

Enjeu n°1 : Maîtrise de la demande énergétique tout en remédiant aux situations de précarité énergétique

Enjeu n°2 : Renforcement de l'autonomie énergétique du territoire



ATTENUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La région Île-de-France contribue à 10% des émissions nationales de gaz à effet de serre. Avec les secteurs résidentiel et tertiaire responsables de plus de la moitié des émissions régionales, celles-ci sont principalement localisées à Paris et la petite couronne. Le changement climatique représente une réelle menace pour le territoire francilien qui dans les années à venir pourra être soumis à des risques majeurs d'augmentation des inondations et des épisodes caniculaires. Malgré le grand panel de dispositifs mis en place à la fois au niveau international, national et régional, les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pourraient ne pas être atteints.

Enjeu n°1 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment de dioxyde de carbone

Enjeu n°2 : Réduction de la vulnérabilité au changement climatique

4. COHERENCE ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

La sélection des documents sélectionnés dans le cadre de l'analyse de cohérence du programme FEDER-FSE+ a reposé sur 2 critères :

- ✓ Ont été retenus des documents présentant une thématique en lien direct avec l'environnement (biodiversité, eau, déchets...). Lorsque plusieurs documents existaient, ont été privilégiés les plus globaux et les plus récents.
- ✓ Ont été privilégiés les documents intervenant à une échelle régionale, intégrant les orientations nationales ou européennes. Par exemple les orientations de la Stratégie de l'Union Européenne et Stratégie Nationale pour la biodiversité sont très générales et bien reprises dans la Stratégie Régionale pour la biodiversité, plus récente et qui donne un cadre plus précis pour les actions franciliennes. Les documents locaux n'ont pas non plus été retenus car le FEDER et le FSE sont des programmes ayant vocation à soutenir des projets sur toute la Région.

Le niveau de cohérence du programme FEDER-FSE+ 2021 – 2027 est globalement élevé. Toutefois, des points d'attention sont à maintenir :

- ✓ Le programme devra veiller à la localisation des projets afin que ceux-ci ne soient pas implantés sur des espaces d'intérêt inscrits dans la **Stratégie Régionale de la Biodiversité** ou le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique**. En outre, le programme devra reprendre l'objectif de « zéro artificialisation nette » dans la sélection des projets soutenus (enjeu de cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et la Stratégie Régionale de la Biodiversité).
- ✓ Le programme vise le déploiement des Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R). Si ce déploiement des EnR&R ne concerne pas la filière bois-énergie, il faudra porter un point d'attention au risque de consommation foncière associée à l'installation de nouvelle infrastructures de production et de stockage de l'énergie. Le programme devra s'attacher à ne pas soutenir des projets impliquant le développement d'installations nouvelles sur des espaces naturels présentant un fort intérêt écologique (enjeu de cohérence avec le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** et la **Stratégie Régionale de la Biodiversité**).

5. ANALYSE DES INCIDENCES RESIDUELLES

La vue globale de l'analyse d'incidence proposée en page suivante permet d'apprécier le niveau d'impact probable de chacun des objectifs spécifiques du programme régional FEDER-FSE+ sur les composantes environnementales étudiées. Les niveaux d'enjeux environnementaux identifiés à l'issue de l'état initial de l'environnement ont été reportés dans cette matrice.

LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DU PROGRAMME

Une majorité des objectifs définis par le programme présentent un bilan **positif** en termes d'incidences environnementales, notamment les **objectifs spécifiques 2.1, 2.2, 2.4, 2.6 et 2.7** qui concernent les **ambitions stratégiques en faveur de l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, la sobriété énergétique et le déploiement des EnR**, avec des niveaux d'incidences environnementales positifs (ex : + 111 pour l'objectif spécifique 2.7). **Ces impacts restent cependant à des niveaux modérés du fait des incertitudes existantes sur la capacité du programme à infléchir des tendances préexistantes sur le territoire régional** (système d'appels à projets).

L'**objectif spécifique 4.2**, ambitionnant notamment de favoriser la relocalisation d'entreprises sur le territoire, **présente des incidences négatives**. Celles-ci **restent néanmoins modérées** dans la mesure où les incidences négatives sont identifiées en matière d'augmentation des consommations énergétiques, et pourront être contrebalancées par des projets d'efficacité énergétique et de déploiement des EnR soutenus par les OS 2.1 « Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique » et 2.2 « Promouvoir les énergies renouvelables ».

LES IMPACTS PROBABLES DU PROGRAMME SUR LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Parmi les trois composantes environnementales identifiées comme présentant des enjeux environnementaux forts (Sols, sous-sols et espaces ; Energie ; Atténuation et adaptation au changement climatique), le programme devrait avoir un **impact globalement positif**, sur chacune d'entre elles, en particulier au niveau des deux composantes relatives aux **énergies** (48,5) et au **changement climatique** (96,5). L'impact du programme sur d'autres composantes présentant des enjeux secondaires sera également très positif, notamment les composantes Forêts (43) et Qualité de l'air (42).

En revanche, certaines composantes pourront être impactées négativement par des projets pouvant être soutenus par le programme FEDER-FSE+, notamment les risques technologiques (-14,5), les patrimoines bâtis et architecturaux (-15) et les nuisances (-10). Ces incidences, intervenant largement sur les phases de mise en œuvre des projets, sont associées aux projets d'infrastructures.

Dimensions	Composantes environnementales	Niveau d'enjeu	OS													Total
			1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.4	2.6	2.7	2.8	4.2	4.4	4.6		
Patrimoines naturels	Biodiversité et zonages environnementaux	4,2	-1,5	-1,5	0	-3	-1,5	7	0	16	-1,5	0	0	0	14	
	Continuités écologiques	4,75	0	0	0	-3	0	7	-9	16	0	0	0	11		
	Forêts	4,3	0	0	0	0	0	8	18	17	0	0	0	43		
Ressources naturelles	Eau et milieux aquatiques	4	0	0	0	0	0	7	0	16	0	0	0	23		
	Sols, sous-sols et espaces	5,25	-3	-1,5	0	-3	-9	-2	18	16	-3	0	0	12,5		
	Déchets	5,5	3	0	6	-3	0	-2	18	0	-3	-3	0	16		
Santé - Environnement et risques	Qualité de l'air	4,6	9	3	6	6	12	0	0	0	6	0	0	42		
	Nuisances	3	0	3	0	-3	0	-1	-18	6	3	0	0	-10		
	Risques naturels	4	0	0	0	0	0	14	0	0	0	0	0	14		
	Risques technologiques	2	-1,5	0	0	-1,5	-1,5	-4	-6	0	0	0	0	-14,5		
Paysages et cadre de vie	Patrimoines paysagers	4,5	-3	0	0	0	0	-3	-3	6	0	0	0	-3		
	Patrimoines bâtis et architecturaux	3	-3	0	0	0	0	-3	-9	0	0	0	0	-15		
Climat et énergie	Energie	6	1,5	6	6	9	9	-1	18	0	3	-3	0	48,5		
	Atténuation et adaptation au changement climatique	5,5	4,5	6	6	12	18	17	9	18	6	0	0	96,5		
Total			6	15	24	10,5	27	44	36	111	10,5	-6	0	0		

Le bilan reste néanmoins largement positif, et doit être nuancé au regard de la mise en œuvre du programme par un système d'appels à projets, qui ne permet que de proposer une vision théorique des incidences environnementales.

6. PRESENTATION DES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION

Dans le cadre de la présente évaluation, les itérations réalisées ont permis d'améliorer significativement la prise en compte des enjeux environnementaux par le PR FEDER-FSE+. Cela a pu prendre la forme de nouvelles formulations d'objectifs, de mentions complémentaires au sein de la description des actions soutenues, de la mise en place de critères de sélection ou de mesures favorisant... À ce stade, il est impossible d'estimer les impacts d'une action tant que ne sont pas connus de manière précise sa nature et son lieu d'implantation. Toutes les estimations qui peuvent être faites sur la base du programme avant sa mise en place, revêtent un caractère très théorique. Si l'objectif est, au-delà de répondre à l'exigence réglementaire, de mener un programme réellement positif pour l'environnement, il semble judicieux de proposer une vraie démarche d'amélioration en continu des actions qui seront financées, au regard de leur impact sur l'environnement.

7. DISPOSITIF DE SUIVI DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Une sélection d'indicateurs régionaux pourra permettre de relativiser les indicateurs de réalisation et de résultats. Une liste indicative d'indicateurs permettant de suivre l'évolution des composantes environnementales régionale est proposée, ainsi que l'organisme auprès duquel ils peuvent être recueillis :

Composante	Indicateur
Faune et flore	Évolution de la part des espèces menacées sur le territoire régional
Milieux naturels, semi-naturels et agricoles Continuités écologiques	Évolution de la part des surfaces régionales faisant l'objet de mesures de gestion
Eau	Évolution de la part des eaux de surface en bon état écologique
Sols et espaces	Évolution de la consommation foncière sur le territoire régional
Ressources minérales	Évolution de la part des déchets du BTP réutilisés
Déchets	Évolution des quantités de déchets recyclés
Énergie	Évolution de la consommation énergétique régionale
Qualité de l'air	Évolution des émissions de gaz à effet de serre par habitant (en tCO2/hab)
Adaptation au changement climatique	Évolution des températures régionales

8. METHODOLOGIE D'ÉVALUATION

L'évaluation environnementale stratégique (EES) du programme FEDER-FSE+ 2021 – 2027 de la région Île-de-France a été réalisée d'avril 2020 à octobre 2020 sur la base des versions successives du programme, d'échanges réguliers avec l'Autorité de Gestion, de l'institut Paris Région (IPR) en charge de l'évaluation environnementale du Contrat de Plan Etat-Région d'Île-de-France, ainsi que sur de nombreux documents-sources.

Les différents points de méthode mobilisés sur cette EES ont été présentés, discutés et validés avec l'Autorité de Gestion, au début de la mission lors de la réunion de lancement, puis ajustés chemin faisant pour correspondre autant que possible aux attentes de la Région et de l'Autorité Environnementale. De nombreux échanges, formels et informels ont jalonné la réalisation de l'évaluation, permettant ainsi la conduite de plusieurs phases d'itérations. Cette EES s'est ainsi déroulée dans une logique de travail en commun et d'amélioration continue du programme pour une prise en compte optimisée de l'environnement.

Un échange dès les premières semaines de la mission avec la Direction de la Coordination et Modernisation de l'Action Publique de la Région Île-de-France, en charge du suivi de l'EES du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021 – 2027 a permis de conduire un travail d'harmonisation des deux démarches d'EES, notamment sur les phases d'état initial de l'environnement et d'identification des enjeux environnementaux prioritaires. Dans ce sens, une réunion de travail a notamment conduit le groupement Teritéo – Alisea et l'équipe de l'IPR en charge de l'EES du CPER à échanger sur leurs travaux respectifs et à les améliorer mutuellement.

Le tableau ci-dessous propose un récapitulatif des principaux temps d'échanges et de travaux de cette EES.

Tableau récapitulatif des principaux échanges et étapes de l'élaboration du rapport environnemental

19 Mars 2020	Premier échange téléphonique entre les membres du groupement et l'Autorité de Gestion
08 Avril 2020	Lancement de la mission d'EES en comité de pilotage n°1
16 Avril 2020	Echange avec la Direction des Affaires Européennes et la Direction de la Coordination et Modernisation de l'Action Publique (Région) en charge du suivi de l'EES du CPER 2021 – 2027 d'Île-de-France
19 Mai 2020	Echange avec l'Institut Paris Région en charge de la réalisation du rapport environnemental du CPER 2021 – 2027 d'Île-de-France Echanges et harmonisation des enjeux environnementaux identifiés dans le cadre des états initiaux de l'environnement du programme FEDER-FSE+ et du CPER
27 Mai 2020	Point d'avancement avec l'Autorité de Gestion et premiers retours sur l'état initial de l'environnement
23 Juin 2020	Point d'avancement avec l'Autorité de Gestion et premiers retours sur l'analyse des incidences probables du programme FEDER-FSE+ (dont itérations à la suite de l'analyse d'incidences)
24 Juillet 2020	Transmission à l'Autorité de Gestion de la V1 du rapport environnemental
7 Septembre 2020	Transmission d'une V1 du PR 21-27 à la Commission Européenne pour avis
10 Septembre 2020	Point d'avancement avec l'Autorité de Gestion et premiers retours sur la V1 du rapport environnemental du programme FEDER-FSE+ (dont itérations à la suite de l'analyse d'incidences)
18 Septembre 2020	Echange avec l'Autorité de Gestion sur les principales modifications apportées à la V2 du programme transmise à la Commission Européenne pour avis
1^{er} Octobre 2020	Transmission à l'Autorité de Gestion de la VF du rapport environnemental pour transmission à l'Autorité Environnementale Retour de la Commission pour rendre un avis sur la V1 du PR 2021 – 2027 transmise par l'Autorité de Gestion le 7 Septembre dernier
Octobre 2020	Echanges avec l'équipe en charge de la rédaction du PR 21-27 et du référent FEDER sur la période 2014-20 et derniers ajustements du rapport
5 Novembre 2020	Relecture et validation de la transmission du rapport à l'autorité environnementale par la Direction des affaires européennes
10 Mars 2021	Premier échange avec l'Autorité de Gestion sur le retour de l'Autorité Environnementale
19 Mars 2021	Transmission à l'Autorité de Gestion de l'analyse des évolutions du programme entre la V1 et la V2 et de l'évolution des incidences environnementales associée
24 Mars 2021	Transmission à l'Autorité de Gestion de l'analyse des évolutions du programme entre la V1 et la V2 et de l'évolution des incidences environnementales associée ajustée suite à l'échange avec l'Autorité Environnementale
10 Avril 2021	Transmission à l'Autorité de Gestion d'une note de réaction à l'avis de l'Autorité Environnementale
13 Avril 2021	Echange avec l'Autorité de Gestion sur la proposition de réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale

21 Avril 2021

Transmission à l'Autorité de Gestion du rapport environnemental intégrant la prise en compte des remarques de l'Ae